

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° V-1 24SGADL0180

**SEANCE DU
21 NOVEMBRE 2024**

<p><u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 71</p> <p><u>Nombre de conseillers présents :</u> 48</p> <p><u>Date de convocation :</u> 15 novembre 2024</p> <p><u>Date d'affichage :</u> 22 novembre 2024</p>

<p><u>OBJET :</u> Contrat local de santé 2019-2024 - Avenant de durée - Autorisation de signature</p>

<p><u>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote :</u> 64</p> <p><u>Nombre de Conseillers ayant voté pour :</u> 64</p> <p><u>Nombre de Conseillers ayant voté contre :</u> 0</p> <p><u>Nombre de Conseillers s'étant abstenus :</u> 0</p> <p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 16 • n'ayant pas donné pouvoir : 7

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 21 novembre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle polyvalente de Saint-Sernin du Bois - 71200 SAINT-SERNIN DU BOIS , sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Lionel DUPARAY - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - M. Christian GRAND - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Christiane MATHOS - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdoukader ATTEYE
M. Alain BALLOT
Mme Salima BELHADJ-TAHAR
M. Roger BURTIN
M. Frédéric MARASCIA
M. Jean PISSELOUP
Mme Gilda SARANDAO
M. BUISSON (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Pascale FALLOURD)
Mme COUILLEROT (pouvoir à M. Bernard DURAND)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
M. GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHARDEAU)
M. GRONFIER (pouvoir à M. Michel TRAMOY)
Mme JARROT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
M. JAUNET (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
M. LAGRANGE (pouvoir à Mme Laëtitia MARTINEZ)
Mme LODDO (pouvoir à M. Philippe PIGEAU)
Mme MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON)
Mme PERRIN (pouvoir à M. Armando DE ABREU)
Mme PICARD (pouvoir à M. Georges LACOUR)
M. VALETTE (pouvoir à Mme Chantal LEBEAU)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Aurélie SIVIGNON



Le rapporteur expose :

« La Communauté Urbaine Creusot Montceau porte le contrat local de santé (CLS) avec l'Agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté (ARS Bourgogne Franche Comté), au titre des orientations du contrat de ville dont il constitue l'une des déclinaisons.

Il a pour objectif de lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé. Son rôle est de coordonner et d'animer les actions menées sur le territoire, par les partenaires et leurs opérateurs, en faveur de :

- L'accès aux soins de premiers recours,
- La prévention et la promotion de la santé,
- La santé mentale,
- Le vieillissement de la population.

En tant que structure porteuse de la contractualisation, la Communauté Urbaine assure la mission d'animation territoriale du contrat local de santé. Celle-ci consiste en l'identification et la mobilisation des acteurs locaux, l'animation des instances de pilotage du contrat local de santé ainsi que le suivi et la coordination du programme d'actions.

Signé le 4 décembre 2019 pour une durée de cinq ans, par la Communauté Urbaine, l'ARS Bourgogne Franche Comté, la Préfecture de Saône-et-Loire, la Région Bourgogne Franche-Comté, le Département de Saône-et-Loire et la Caisse-Primaire d'Assurance Maladie, le CLS arrivera à échéance le 4 décembre 2024.

A l'initiative de l'ARS, une démarche de renouvellement du contrat local de santé a été lancée début février 2024, en co-pilotage avec la CUCM.

Une première étape d'élaboration du diagnostic et d'identification des enjeux a ainsi été restituée le 24 septembre 2024.

La prochaine étape consiste en l'élaboration d'un plan d'actions et la rédaction du futur contrat local de santé, à intervenir avec les partenaires courant 2025.

En conséquence, il convient de prolonger le contrat local de santé d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2025, par un avenant de prolongation du CLS actuel.

De plus, l'avenant formalise l'ajout d'une fiche-action « Formation Premiers Secours en Santé Mentale » afin de régulariser l'action organisée par la Communauté Urbaine en 2024, et cofinancée par l'ARS à hauteur de 100%.

Il est proposé d'approuver l'avenant n°1 au contrat local de santé de la Communauté Urbaine et d'autoriser le Président à signer ledit avenant.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'approuver l'avenant n°1 au contrat local de santé de la CUCM,
- D'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 au contrat local de santé de la CUCM

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 22 novembre 2024
et publié, affiché ou notifié le 22 novembre 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,
Bernard DURAND



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,
Bernard DURAND

